

COMPTE-RENDU

COMMUNE DE LYS ST GEORGES

Département de l'Indre

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 JUIN 2021

Nombre de membres afférents au conseil Municipal : 11
Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 7 + 3 procurations

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-et-un à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de LYS-ST-GEORGES se sont réunis sous la présidence de Monsieur MICHOT Olivier, Maire, dans la salle de conseil de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée le 18 juin 2021.

Etaient présents : Olivier MICHOT, Marie-Claire CHOLLEY, Jean-Loup JAMET, Béatrice CHENET, Olivier MARTINET, Pascal BALLEREAU, Bruno CLEMENT DE GIVRY
Absents excusés : Michaël BLANCHARD, Aimé MONJOIN, Marie-Claude MASSUARD
Absente : Corinne FAUVET-BODIN

Pouvoirs : Michaël BLANCHARD à Marie-Claire CHOLLEY, Marie-Claude MASSUARD à Béatrice CHENET, Aimé MONJOIN à Olivier MICHOT

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Béatrice CHENET

Approbation du compte-rendu :

Le compte-rendu de la séance du 29 avril 2021 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

ORDRE DU JOUR

- Embauche d'un agent pour accroissement temporaire d'activité et pour le remplacement d'un agent communal
- RIFSEEP
- Remboursement frais kilométriques agent
- Subventions aux associations 2021

- Redevance d'occupation du domaine public Orange

QUESTIONS DIVERSES

- Comptes-rendus des différentes réunions (commissions voirie, communication, conseil d'école, SMABB)
- Equipement pour agent
- Mur croix du Carroir
- Devis cimetière

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point supplémentaire :

- Commission information, communication, loisirs et culture : nouveau membre
- Tous les élus présents ont accepté de rajouter ce point à l'ordre du jour.

1/ Embauche d'un agent pour accroissement temporaire d'activité

Le Maire propose au Conseil Municipal de recruter un Adjoint Technique Territorial pour une durée hebdomadaire de 35 h 00 du 30 août 2021 au 10 septembre 2021 pour accroissement temporaire d'activité. Il propose de renouveler ce contrat de deux semaines supplémentaires, soit jusqu'au 24 septembre en fonction des tâches restant à effectuer.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

2/ RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)

Considérant qu'il convient de mettre en place le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) qui se compose :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSEE) ;

- d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'instaurer une prime de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel aux agents, versée selon les modalités définies ci-dessous :

I. Bénéficiaires au sein de la commune

Le RIFSEEP est instauré au profit :

- Des fonctionnaires titulaires et stagiaires
- Des agents contractuels

Dans les cadres d'emplois suivants :

- Administratifs
- Techniques

II. Montants de référence

Les montants applicables aux agents de la collectivité sont fixés dans la limite des plafonds prévus précisés par arrêtés ministériels.

Chaque cadre d'emplois est réparti en groupes de fonctions suivant le niveau de responsabilité et d'expertise requis ou les sujétions auxquelles les agents peuvent être exposés :

- Fonctions de coordination ou de pilotage
- Encadrement de proximité
- Emplois nécessitant une qualification ou une expertise particulière

Filière administrative

Catégorie C

Adjoint administratif = groupe 2

Niveau de responsabilité : gérer tous les domaines administratifs liés à la commune (état-civil, funéraire, urbanisme, élections, conseils municipaux, budget, comptabilité...). *Autonomie, polyvalence, gestion des conflits, maîtrise des logiciels spécifiques (comptabilité, payes...), respect des directives, procédures, échéances, gestion des priorités, savoir anticiper.*

Groupe	Emplois	IFSE - Montant maximal annuel	CIA – Montant maximal annuel	Montant maximum annuel
Groupe 2	Secrétaire de mairie	5 400 €	600 €	6 000 €

Filière technique

Catégorie C

Adjoint technique = groupe 2

Niveau de responsabilité : entretien des bâtiments et des espaces verts de la commune. *Travail en extérieur / pénibilité, avoir une bonne connaissance des outils et matériels roulants (habilitations + CACES), autonomie, polyvalence, respect des consignes, esprit d'initiative.*

Groupe	Emplois	IFSE - Montant maximal annuel	CIA – Montant maximal annuel	Montant maximum annuel
Groupe 2	Agent d'entretien	5 400 €	600 €	6 000 €

Filière technique

Catégorie C

Adjoint technique = groupe 2

Niveau de responsabilité : nettoyage des locaux et gestion des locations de la salle des fêtes. *Autonomie, polyvalence, respect des consignes, esprit d'initiative.*

Groupe	Emplois	IFSE - Montant maximal annuel	CIA – Montant maximal annuel	Montant maximum annuel
Groupe 2	Agent technique	2 000 €	200 €	2 200 €

III. Modulations individuelles

Les montants de l'IFSE et du CIA seront proratisés, dans les mêmes conditions que le traitement, pour les agents à temps partiel ou occupant un emploi à temps non complet.

Les attributions individuelles feront l'objet d'un arrêté de l'autorité territoriale.

En cas de maladie ordinaire et/ou d'hospitalisation, le régime indemnitaire sera maintenu.

En cas de longue maladie, le régime indemnitaire sera interrompu. Il sera proratisé en fonction des heures de présence tout au long de l'année.

A. Part fonctionnelle (IFSE)

La part fonctionnelle peut varier selon le niveau de responsabilités, le niveau d'expertise ou les sujétions auxquelles les agents sont confrontés dans l'exercice de leurs missions.

Ce montant fera l'objet d'un réexamen :

- à minima tous les ans ;
- en cas de changement de fonction, de grade ou de cadre d'emplois à la suite d'une promotion, d'un avancement de grade ou de la nomination suite à la réussite d'un concours ;
- de l'expérience professionnelle acquise par l'agent

La part fonctionnelle de la prime sera versée annuellement.

B. Part liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir (CIA)

Il est proposé d'attribuer individuellement aux agents un coefficient de prime appliqué au montant de base et pouvant varier de 0 à 100%.

Ce coefficient sera déterminé à partir des résultats de l'évaluation professionnelle selon les modalités suivantes :

- Investissement professionnel
- Application des directives données
- Autonomie dans l'exécution des tâches
- Disponibilité
- Ponctualité et assiduité

La part liée à la manière de servir et l'engagement professionnel sera versée annuellement.

3/ Remboursement frais kilométriques agent

Lorsqu'un agent se déplace pour les besoins du service, muni d'un ordre de mission établi par le Maire, il peut prétendre à la prise en charge de ses frais de déplacement en cas d'utilisation de son véhicule personnel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- se prononce favorablement sur les modalités et conditions de prise en charge des frais kilométriques engagés par un agent dans l'exécution de sa mission, telles que détaillées ci-dessus.

Montant des indemnités kilométriques pour une automobile			
Type de véhicule	Jusqu'à 2 000 km	De 2 001 à 10 000 km	Plus de 10 000 km
5 CV et moins	0,29 €	0,36 €	0,21 €
6 CV et 7 CV	0,37 €	0,46 €	0,27 €
8 CV et plus	0,41 €	0,5 €	0,29 €

4/ Subventions aux associations 2021

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'attribuer les sommes suivantes :

- Comité des fêtes	150.00 €
- La Gaule du Lys	200.00 €
- B.V.N 36	50.00 €
- ONBF (Bleuet de France - Anciens combattants)	50.00 €
- Section des jeunes Sapeurs-Pompiers de Neuvy-St-Sépulchre	150.00 €
- V.T.TRANZAULT	100.00 €
- FAUNE 36	50.00 €
- AFSEP (Association Française des Sclérosés En Plaques)	50.00 €

5/ Redevance d'occupation du domaine public Orange

Le conseil municipal, après avoir examiné le patrimoine de la commune au 31 décembre 2020 pour le titre de l'année 2021, arrête comme suit les redevances à demander à Orange :

Au titre de l'année 2021 :

- Artères aériennes :	4,16 kms x 55.05 € = 229.01 €
- Artères souterraines :	0,592 kms x 41.29 € = 24.44 €
- Emprise au sol :	1 armoire x 27.53 € = 27.53 €

TOTAL REDEVANCE 2021 = 280.98 €

6/ Commission information, communication, loisirs et culture

Le Maire informe le Conseil municipal de la demande de Marie-Claire CHOLLEY qui souhaite intégrer la commission information, communication, loisirs et culture.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la demande de Marie-Claire CHOLLEY.

QUESTIONS DIVERSES et INFORMATIONS

- Compte-rendu de la commission voirie et chemins communaux du samedi 19 juin :

- Chemin de randonnée : un parcours d'une longueur de 11,50 kms empruntant uniquement les chemins de Lys-St-Georges a été proposé et la commission l'a approuvé.
- Les travaux au chemin des Moines vont être engagés.
- Proposition : pose d'un compteur de passage de route pour évaluer les axes les plus passagers afin de commencer les travaux de réfection sur les routes les plus empruntées.
- Projet : préparation d'un plan quinquennal pour le curage des fossés

- Compte-rendu de la commission information, communication, loisirs et culture du samedi 19 juin :

- La commission s'est réunie afin de préparer la Feuille de Lys pour l'été 2021. Elle a sélectionné le contenu du sommaire et des rubriques. Elle va demander plusieurs devis pour l'impression. Le bulletin communal devrait être distribué début août.

- Compte-rendu du conseil d'école du samedi 19 juin :

- Effectif 2021/2022 : 125 élèves
- Départ en retraite d'une ATSEM à l'école de Tranzault. Le SIVOM fait savoir qu'un recrutement est en cours afin de remplacer Mme Limousin à la rentrée prochaine et que le poste paraîtra sur le site du centre de gestion.
- L'école de Mers sur Indre a demandé un service civique pour la rentrée prochaine.
- Pour rappel : chaque commune verse la somme de 2290 € par enfant au SIVOM.
- Un centre de loisirs est organisé durant le mois de juillet. Il utilisera la garderie et la classe de CE1.

- **Compte-rendu de la réunion du SMABB du 09 juin 2021 :**

- Création d'un poste de chargé de mission rivières
- Pour des raisons de calendrier et d'organisation, certaines études complémentaires prévues en tranches optionnelles sont annulées.
- Changement de bail avec la commune de Velles. Les locaux du SMABB seront transférés au 2 bis rue des anciens combattants après la réalisation de quelques travaux d'aménagement.

- **Equipement pour agent :** le conseil va demander des devis afin de s'équiper au mieux pour répondre à la demande des agents.

- Le grillage qui entoure la **croix du Carroir** va être enlevé.

- **Devis cimetière :** le Maire présente le devis correspondant à la prestation d'inventaire des concessions et à la procédure de reprise de tombes. Le coût total s'élève à 17 008 € T.T.C. Le Conseil municipal se prononcera ultérieurement sur la suite à donner.

La secrétaire de séance,
Béatrice CHENET

Le Maire,
Olivier MICHOT

Les Conseillers,